



HAL
open science

L'absence de complémentaire santé chez les étudiants

Philippe Warin, Catherine Chauveaud

► **To cite this version:**

Philippe Warin, Catherine Chauveaud. L'absence de complémentaire santé chez les étudiants. 2014.
hal-01099995

HAL Id: hal-01099995

<https://hal.science/hal-01099995v1>

Submitted on 5 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ABSENCE DE COMPLEMENTAIRE SANTE CHEZ LES ETUDIANTS

Résultats d'une enquête déclarative

Rapport final – 28 août 2014

Contrat de prestations de service – Juillet 2013

Commanditaire	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (Fonds CMU)
Contractant	FLORALIS – Université Joseph Fourier – Filiale
Responsable scientifique de l'étude	Philippe WARIN, directeur de recherche au CNRS, cofondateur de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE)
Auteurs	Catherine CHAUVEAUD, chargé d'études, cofondatrice de l'ODENORE Philippe WARIN
Avec le soutien de	Stéphanie LANGLOIS, stagiaire, étudiante au Collège Rosemont (Québec) Michèle MOINE, maître de conférences à l'Université Mendès France (Grenoble), responsable des stages de la Licence professionnelle « Statistique et informatique décisionnelle »

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION : OBJECTIF DE L'ETUDE	3
2 – LA POPULATION ENQUETEE	4
2.1 – Les effectifs	4
2.2 – Les conditions d'éligibilité des étudiants à la CMU-C et à l'ACS	5
2.3 – L'organisation de l'enquête en sous-populations	7
3 – METHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES	9
3.1 – Méthode de collecte des données	9
3.1.1 – <i>Un questionnaire bâti pour un recueil de données déclaratives</i>	9
3.1.2 – <i>Une enquête en ligne</i>	9
3.2 – Méthode de traitement des données	9
3.2.1 – <i>Préparation des données</i>	10
3.2.2 – <i>Tests statistiques</i>	10
4 – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE	12
4.1 – Le quart des étudiants sans complémentaire santé sont éligibles à la CMU-C	12
4.2 – Peu d'étudiants disposant de l'ACS sont éligibles à la CMU-C	14
4.3 – Les étudiants éligibles à la CMU-C	14
4.3.1 – <i>Des profils types</i>	14
4.3.2 – <i>Des étudiants précaires</i>	15
4.3.3 – <i>Les filières scientifiques également concernées</i>	17
4.4 – L'absence de complémentaire santé : raisons et conséquences	18
4.4.1 – <i>Les raisons d'une absence de complémentaire santé</i>	18
4.4.2 – <i>Les conséquences en termes de renoncements à des soins</i>	19
5 – CONCLUSION : DISCUSSION GENERALE	20
ANNEXES	23

1 – INTRODUCTION : OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif initial de l'étude confiée par le Fonds CMU à l'ODENORE était de mieux connaître le nombre, la situation et le parcours des étudiants sans complémentaire santé qui pourraient remplir, à titre individuel, les conditions cumulatives d'autonomie financière, résidentielle et fiscale ouvrant droit à la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou à l'Aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

Cette étude est originale dans le sens où peu de travaux portent spécifiquement sur l'absence de complémentaire santé et ses conséquences en ce qui concerne les étudiants, hormis certaines enquêtes produites par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) ou des mutuelles étudiantes. On peut notamment citer la 3^{ème} Enquête nationale sur la santé des étudiants de 2011, initiée par La Mutuelle des Etudiants (LMDE) en partenariat avec l'Observatoire « Expertise et prévention pour la santé des étudiants (EPSE) et l'IFOP¹, et l'Enquête triennale « Conditions de vie des étudiants » de 2010 (6^{ème} édition) de OVE².

Près de 2,4 millions d'étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur public et privé en France en 2012, dont plus de la moitié (1,462 million) dans les universités³. Aussi, cette étude porte-t-elle sur une population significative pour traiter d'un enjeu social majeur : l'absence de complémentaire santé et ses conséquences en termes de renoncements à des soins. L'étude réalisée le confirme : ce phénomène est loin d'être résiduel. Aussi, un résultat global peut-il être apporté en introduction pour lui donner une première grandeur :

- 6,3% des étudiants, avec ou sans complémentaire santé, pourraient être éligibles à la CMU-C : cela représente potentiellement plus de 92 000 étudiants si l'on extrapole à l'ensemble des inscrits dans les universités françaises (sans compter les autres types établissements d'enseignement supérieur).

Avant de présenter et de discuter les résultats de l'étude, le rapport précise d'abord quelle est la population enquêtée, puis indique quelles méthodes de collecte et de traitement de données ont été appliquées.

¹ LMDE, avec l'EPSE et l'IFOP, 3^{ème} enquête nationale sur la santé des étudiants, 2011. Dossier de presse : http://www.lmde.com/fileadmin/pdf/presse/communiques_2011/DP_ENSE_260511.pdf

² Belghith F, Le Corgne S., « Les étudiants, une population inégalement protégée en matière de santé, Observatoire de la vie étudiante, Infos n°27, mars 2013. http://www.ove-national.education.fr/medias/files/ove-infos/_OVE_Info_27_Mars_2013_HD.pdf

³ INSEE, Etudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public et privé à la rentrée 2012. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07113

2 - LA POPULATION ENQUETEE

2.1 – LES EFFECTIFS

La population étudiée est composée de l'ensemble des étudiants des cinq établissements d'études supérieures de Grenoble et de l'école doctorale, inscrits à la rentrée universitaire 2013-2014 dans l'une des formations de Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année, de Master 2^{ème} année ou de doctorat. L'enquête porte donc sur la population étudiante d'un site universitaire, l'un des plus importants de France. En 2012-2013, l'université de Grenoble compte 54 253 étudiants inscrits, dont 59,7% en année 1, 2 ou 3 d'une licence (avec 10 576 premières inscriptions)⁴.

L'absence des étudiants inscrits en Master 1^{ère} année est due à la réalisation au même moment d'une enquête auprès d'eux menée par le Centre de santé de l'université de Grenoble. Il fallait éviter un risque de confusion pouvant compliquer l'une et l'autre des deux études.

Tous les établissements n'ayant pas indiqué – malgré plusieurs demandes de précisions – nous ne connaissons pas le nombre exact d'envois. Nous ne pouvons pas dire non plus si l'échantillon est représentatif de la population étudiante inscrite à l'université de Grenoble en 2013-2014, puisque les établissements n'étaient pas tous en mesure de fournir des effectifs précis par niveaux d'études et les caractéristiques des étudiants inscrits.

Tableau 1 : Nombre d'étudiants ciblés par l'envoi du questionnaire par établissement

Etablissements	Nombre d'étudiants ciblés
Université Joseph Fourier (Scientifique)	6 469
Université Pierre Mendès France (Sciences sociales)	(données non fournies)
Université Stendhal (Sciences humaines)	(données non fournies)
Institut national polytechnique de Grenoble	3 220
Institut d'Étude Politique	1 053
École doctorale (tous doctorats confondus)	3 410

La base de données produite par l'enquête comprend au final **2 300 questionnaires**. Le taux de réponses est estimé à un peu plus de 5% du total des étudiants inscrits (les Master 1^{ère} année en moins).

Ce taux de réponse est bas comparativement à celui obtenu aujourd'hui pour ses propres enquêtes par le Centre de santé de l'université de Grenoble (environ 60% pour les dernières enquêtes). Cette très nette différence s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible – contrairement aux enquêtes de ce Centre portant généralement sur ceux des filières ou des années en particulier – d'intervenir dans les temps et lieux d'enseignement afin d'expliquer l'enquête et de mobiliser les étudiants. Cela étant, la population de répondants est d'un effectif suffisant pour procéder aux traitements statistiques attendus.

⁴ Ministère de l'Éducation nationale, « Les Etudiants, DEPP-RERS 2013 ». http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/48/7/DEPP-RERS-2013-etudiants_266487.pdf

2.2 – LES CONDITIONS D’ELIGIBILITE DES ETUDIANTS A LA CMU-C ET A L’ACS

Pour construire le questionnaire de l’enquête, il a été nécessaire en tout premier lieu de préciser les conditions d’éligibilité à la CMU-C et à l’ACS afin de pouvoir différencier dans le traitement des résultats les étudiants sans complémentaire, éligibles ou non à la CMU-C ou à l’ACS. Nous résumons ici ces conditions.

Tous les étudiants inscrits dans un établissement d’enseignement supérieur relèvent du régime étudiant de sécurité sociale. La sécurité sociale étudiante est souscrite auprès d’une mutuelle étudiante (ou selon le cas, l’étudiant est rattaché à l’organisme d’assurance du parent).

Entre 16 et 19 ans, l’étudiant est toujours considéré comme ayant-droit de ses parents. A ce titre, son affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.

S’il a 20 ans en cours d’année universitaire ou plus de 20 ans, il n’est plus considéré comme ayant-droit de ses parents. Son affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf s’il est boursier (dans ce cas, il est exonéré du paiement de la cotisation).

Le règlement de la cotisation s’effectue en même temps que les droits d’inscription dans un établissement d’enseignement supérieur. Son montant s’élève à 207 euros pour l’année universitaire 2012-2013. A la demande de l’étudiant, la cotisation peut être versée en trois fois (le 1^{er} versement à l’inscription, les deux suivants au cours des 1^{er} et 2^{ème} mois suivant celui de l’inscription).

En fonction de la profession du parent dont il est l’ayant droit, l’étudiant peut continuer d’être couvert par la sécurité sociale de l’ouvrant-droit (**Annexe 1**).

En plus de la sécurité sociale étudiante, les étudiants peuvent se doter d’une assurance complémentaire, à leur frais ou prise en charge par leurs parents.

Par ailleurs, sous certaines conditions, ils ont la possibilité d’accéder à la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou bien à l’Aide complémentaire santé (ACS) pour financer en partie une couverture complémentaire.

En principe, les personnes de moins de 25 ans sont considérées comme étant à la charge de leurs parents et peuvent prétendre, en tant qu’ayants-droit de ces derniers, à la CMU-C ou à l’ACS, si leurs parents en sont bénéficiaires.

Par dérogation à ce principe, **les étudiants de moins de 25 ans** peuvent effectuer une demande de CMU-C ou d’ACS à titre individuel, c’est-à-dire au titre de leurs propres ressources, au cas où :

- ils aient un ou plusieurs enfants à charge, car ils forment un foyer distinct avec leurs enfants, **ou** s’ils
- n’habitent pas chez leurs parents au moment de la demande,
- **et** remplissent une déclaration fiscale séparée ou s’engagent sur l’honneur à le faire l’année prochaine,

- **et** ne perçoivent pas de pension alimentaire donnant lieu à une déduction fiscale, ou s'engagent sur l'honneur à ne plus la percevoir au moment de la demande⁵.

Depuis la réalisation de l'enquête, l'article L.861-1 du code de sécurité sociale offre la possibilité à l'étudiant bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle délivrée par le Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS), d'accéder à la CMU-C à titre individuel.

Les étudiants de plus de 25 ans peuvent effectuer une demande autonome de CMU-C. Pour cela, ils doivent remplir les conditions habituelles :

- être en situation régulière,
- et résider en France de façon stable depuis plus de 3 mois,
- disposer de ressources ne dépassant pas un certain montant, variable selon la composition de leur foyer et leur lieu de résidence (métropole ou DOM).

Les étudiants peuvent également déposer une demande d'ACS sous les mêmes conditions que celles requises pour la CMU-C.

Si leur demande est acceptée, la CPAM leur remet une attestation-chèque permettant de bénéficier d'une réduction de 200 euros auprès de l'organisme complémentaire de leur choix (montant de 100 euros pour les moins de 16 ans).

Les étudiants étrangers ressortissants d'un Etat non membre de la Communauté européenne peuvent bénéficier de la CMU-C ou de l'ACS sous certaines conditions :

- Les étudiants de moins de 28 ans doivent être en France pour une durée de plus de 3 mois et cotiser au régime de sécurité sociale étudiant.
- Les étudiants de plus de 28 ans peuvent demander la CMU de base dès leur arrivée en France auprès de la CPAM de leur lieu d'études.

2.3 – L'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE EN SOUS-POPULATIONS

Afin de connaître l'ensemble des étudiants éligibles à la CMU-C ou à l'ACS parmi les 2 300 répondants en fonction des conditions rappelées ci-dessus, il a été créé une variable comportant 13 groupes d'étudiants répartis selon 4 grandes classes. Pour chacun de ces groupes, les critères de sélection ont été les suivants :

Étudiants sans Complémentaire santé (Cs)

- 1) Étudiants sans Cs, français, ayant un ou des enfants et respectant le plafond d'attribution de la CMU-C.
- 2) Étudiants sans Cs, français, âgés de moins de 25 ans, n'ayant pas d'enfant, ne recevant pas d'aide des parents déclarée, faisant une déclaration de revenus autonome, ayant une adresse personnelle et respectant le plafond d'attribution de la CMU-C.
- 3) Étudiants sans Cs, français, âgés de 25 ans et plus, n'ayant pas d'enfant et respectant le plafond d'attribution de la CMU-C.

⁵ Cette condition ne s'impose pas si le versement de la pension alimentaire fait suite à une décision judiciaire.

- 4) Étudiants sans Cs, ressortissants hors UE et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.

Étudiants sans Complémentaire santé dont les parents/conjoint ont la CMU-C

- 5) Étudiants sans Cs dont les parents ou le conjoint possèdent la CMU-C comme Complémentaire santé.

Étudiants avec Complémentaire santé à titre personnel

- 6) Étudiants avec Cs à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, ayant un ou des enfants et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 7) Étudiants avec Cs à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, âgés de moins de 25 ans, n’ayant pas d’enfant, ne recevant pas d’aide des parents déclarée, faisant une déclaration de revenus autonome, ayant une adresse personnelle et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 8) Étudiants avec Cs à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, âgés de 25 ans et plus, n’ayant pas d’enfant et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 9) Étudiants avec Cs à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, ressortissants hors UE et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.

Étudiants avec Complémentaire santé qui n’est pas à titre personnel

- 10) Étudiants avec Cs qui n’est pas à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, ayant un ou des enfants et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 11) Étudiants avec Cs qui n’est pas à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, âgés de moins de 25 ans, n’ayant pas d’enfant, ne recevant pas d’aide des parents déclarée, faisant une déclaration de revenus autonome, ayant une adresse personnelle et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 12) Étudiants avec Cs qui n’est pas à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, français, âgés de 25 ans et plus, n’ayant pas d’enfant et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.
- 13) Étudiants avec Cs qui n’est pas à titre personnel, qui n’est ni la CMU-C et qui n’ont pas l’ACS, ressortissants hors UE et respectant le plafond d’attribution de la CMU-C.

Au final, **4 sous populations** ont été définies selon la situation en matière de complémentaire santé et en fonction de l’éligibilité à la CMU-C, avec pour chacune d’entre elles les caractéristiques suivantes :

Tableau 2 : Les 4 sous-populations étudiées

Sous-populations	Caractéristiques
Étudiants avec Cs, non éligibles à la CMU-C	Étudiants avec Cs et ne remplissant pas l’ensemble des conditions pour être éligibles à la CMU-C.
Étudiants avec Cs, éligibles à la CMU-C	Étudiants éligibles à la CMU-C des groupes 6 à 13.
Étudiants sans Cs, non éligibles à la CMU-C	Étudiants sans Complémentaire santé et ne remplissant pas l’ensemble des conditions pour être éligibles à la CMU-C.
Étudiant sans Cs, éligibles à la CMU-C	Étudiants éligibles à la CMU-C des groupes 1 à 5

3 - METHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

3.1 – METHODE DE COLLECTE DES DONNEES

3.1.1 – Un questionnaire bâti pour un recueil de données déclaratives

Il est construit autour de trois axes de questionnement afin de répondre aux attendus de l'étude :

- Le premier axe réunit des questions qui portent sur la situation actuelle en matière de complémentaire santé et cherchent à comprendre les raisons d'une absence de complémentaire.
- Le deuxième a pour objectif de : caractériser le répondant ; rassembler les informations nécessaires pour estimer son éligibilité à la CMU-C, y compris en l'interrogeant sur son possible conjoint(e) ; questionner le répondant sur un éventuel renoncement à des soins et ses raisons, sa perception de son état de santé ; estimer sa précarité (autour de questions d'un indicateur construit dans le cadre d'une autre étude ; cf. infra).
- Le troisième et dernier axe interroge sur les parents de façon à repérer une possible éligibilité à la CMU-C ou à l'ACS comme ayant-droit.

Ce questionnaire est volontairement réduit de façon à éviter un questionnaire rébarbatif car trop long. Il comporte en tout 35 questions à choix multiples. On peut en connaître le détail en se reportant au questionnaire joint en **Annexe 2**.

3.1.2 – Une enquête en ligne

D'abord préparé sur Word, le questionnaire a été, après validation du Fonds CMU, programmé sous logiciel Sphinx puis implanté sur une plateforme d'administration en ligne « Sphinx on line » qui garantit l'anonymat du répondant.

Le questionnaire, introduit par une présentation de l'enquête, a été validé par les établissements universitaires. Ceux-ci l'ont diffusé directement à partir de leurs fichiers d'adresses électroniques. La plateforme Sphinx-On-Line accueillant les réponses était ouverte de janvier à mars 2014.

Les étudiants qui ont répondu à l'enquête l'ont fait sur une base volontaire.

3.2 – METHODE DE TRAITEMENT DES DONNEES

Les retours ont ensuite été analysés statistiquement sur Sphinx et SPSS : tris croisés et analyses multi-variées. Cette analyse statistique a été réalisée dans le cadre du stage de Stéphanie Langlois, sous la direction de Catherine Chauveaud et de Michèle Moine.

3.2.1 – Préparation des données

L'analyse statistique a demandé en préalable de préparer les données collectées. Plusieurs opérations ont été effectuées :

Tableau 3 : Les opérations de préparation des données

Opérations	Détail
Transfert de la base de données sous le logiciel Sphinx vers le logiciel SPSS	
Vérification des variables	- Tri à plat de l'ensemble des variables. - Conversion de la variable « Q20 » en question à choix multiple sous Sphinx, puis transfert de cette nouvelle variable vers le fichier de données en SPSS. - Vérification des incohérences en suivant la logique du questionnaire (aucune incohérence détectée).
Transformation des variables	- Restructuration des valeurs (choix de réponses) : Q11 = Scolarité / Q34 = Q34rec. - Variables dont un regroupement dans les valeurs (choix de réponses) a été fait pour faciliter l'analyse : Q13 = Age / Q19 = Argent / Q27 = Q27rec/ Q31 = Q31rec.
Création de variables	- Plafond d'attribution de la CMU-C : Variable « NbFamille » correspondant à l'addition du nombre d'enfants et de la situation familiale (en couple ou non). - Sous populations d'étudiants éligibles à la CMU-C : Variables « Strate1 » / « Autre » / « Strate ». - L'ensemble des étudiants : Variable « Final ».
Croisements et tests statistiques	- Étudiants éligibles à la CMU-C (<i>référence : document word « Éligibles CMUC »</i>): Tri croisé « Strate1 » par « Nb » (variante de « NbFamille » et par « Ress » (variante de Q19) / Tri croisé « Autre » par « Nb » (variante de « NbFamille » et par « Ress » (variante de Q19). - Pour les 4 sous-populations, des tris croisés ont été effectués par les données sociodémographiques (Q14 / Age / Q15 / Q16 / Argent / Q10 / Scolarité / Q12) et celles sur la perception de la santé (Q25 / Q26 / Q27rec / Q28 / Q29 / Q30 / Q31rec / IND_PRECA_ETUD_C3).

3.2.2 – Tests statistiques

L'ensemble de ces croisements a donné lieu aux tests statistiques du Khi2 et du V de Cramer.

- Le Khi-2 teste l'indépendance entre deux variables. Ici, à un seuil de 5% (un niveau de confiance de 95%) le test a été déclaré significatif, c'est-à-dire qu'à une P valeur plus petite ou égale à 0.050, les variables sont dépendantes (liées) ; le test est significatif.

Peu de croisements avec les quatre sous-populations présentées sont non significatifs (ne sont pas dépendants) à un niveau de confiance de 95%. Mais on le voit dans la présentation qui suit des résultats, le test est non significatif pour le sexe, la situation familiale et la raison de renonciation aux soins de santé.

- Le V de Cramer mesure la force du lien qui existe entre deux variables. Plus la valeur est près de 0, plus le lien entre les variables est faible ; plus près d'une situation

d'indépendance entre les variables. Plus la valeur est près de 1, plus le lien est fort et par conséquent plus il y a dépendance entre elles.

L'analyse des croisements de données prend en compte les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous, qui déterminent la force du lien. Puisque les valeurs du V de Cramer sont toutes inférieures à 0.500 (et très fréquemment inférieures à 0.200), les bornes ont donc été fixées en conséquence.

Tableau 4 : Valeurs statistiques

Valeur	Force du lien
0,000 à 0,099	Faible
0,100 à 0,150	Moyen
0,151 à 0,250	Fort
> 0,250	Très fort

4 – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE

L'analyse des résultats repose sur le choix de comparer les quatre sous-populations. Ainsi, après avoir rendu compte de résultats globaux, cherchons-nous à caractériser les étudiants éligibles à la CMU-C selon qu'ils aient ou non une complémentaire santé, mais aussi au regard de ceux qui ne le sont pas, qu'ils aient ou non une complémentaire.

Avant toute chose, il importe de souligner que les taux de réponses varient selon les questions. L'analyse porte donc parfois sur des effectifs inférieurs aux effectifs théoriques. Cette remarque faite, elle n'obère pas la qualité statistique des résultats.

Pour simplifier la présentation des résultats, l'ensemble des traitements statistique est renvoyé aux annexes.

4.1 – LE QUART DES ETUDIANTS SANS COMPLEMENTAIRE SANTE SONT ELIGIBLES A LA CMU-C

Parmi l'ensemble des répondants, 84,7% ont une complémentaire santé et parmi ceux-ci 56,9% l'ont à titre personnel.

A l'inverse, 15,3% (353 sur 2 300) n'ont pas de complémentaire santé (**Annexe 3**). Parmi ceux-ci, 22,1% (78 sur 353) pourraient probablement bénéficier de la CMU-C comme ouvrants-droit dans la mesure où ils semblent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité : soit près de 50 000 étudiants pour l'ensemble des universités.

Ce ne sont cependant pas les seuls étudiants à pouvoir bénéficier de la CMU-C, puisque ce peut être aussi le cas de :

- 4,6% des étudiants (50 sur 2 300) disposent d'une complémentaire santé à titre personnel, soit près de 32 000 étudiants inscrits dans une université (**Annexe 4**).
- 4,5% (15 sur 2 300) en ont une mais pas à titre personnel, soit près de 10 000 étudiants inscrits dans une université (**Annexe 5**).

Au total, 145 étudiants avec ou sans complémentaire santé pourraient être éligibles à la CMU-C, soit 6,3% de l'ensemble des répondants : soit plus de 92 000 étudiants à l'échelle nationale.

Tableau 5 : Les étudiants éligibles à la CMU-C

Répartition des étudiants éligibles à la CMU-C		
	Effectifs	Pourcentage
Sans Complémentaire santé	78	53,8
Sans Complémentaire santé dont les parents/conjoint ont la CMU-C	2	1,4
Avec Complémentaire santé à titre personnel	50	34,5
Avec Complémentaire santé qui n'est pas à titre personnel	15	10,3
Total	145	100,0

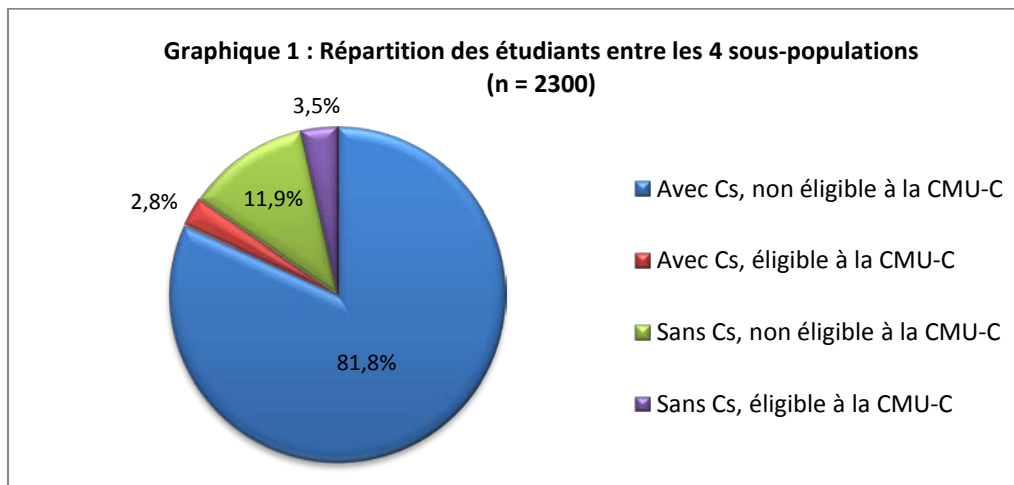
Le tableau 5 indique que plus de la moitié des étudiants éligibles à la CMU-C sont sans complémentaire santé au moment de l'enquête (53,8%) et que plus du tiers en ont une à titre personnel. Un probable manque d'information peut venir expliquer ces situations ; nous en parlerons plus loin.

Il montre également une quasi-absence de situations dites « incohérentes ». En effet, on compte simplement 2 étudiants sans complémentaire et éligibles à la CMU-C alors que dans leurs cas leurs conjoint(e)s en bénéficient (**Annexe 6**).

En même temps, le graphique 1 montre que 11,9% des répondants n'ont pas de complémentaire et ne sont pas éligibles à la CMU-C (273 sur 2 300).

Ce premier ensemble de résultats attire par conséquent l'attention sur deux populations d'étudiants qui, somme toute, présentent des effectifs qui sont loin d'être négligeables :

- D'une part, les éligibles à la CMU-C (avec ou sans complémentaire) pour lesquels l'ouverture du droit à la CMU-C peut être un objectif d'action prioritaire. A l'échelle française, cela représente potentiellement plus de 92 000 étudiants⁶.
- D'autre part, les non éligibles et sans complémentaire ; soit potentiellement 174 000 étudiants à l'échelle de toutes les universités.



⁶ Sous l'hypothèse d'un échantillon prélevé selon un plan de type sondage aléatoire simple sans remise, on peut calculer un intervalle de confiance. Dans ce cas, à un niveau de confiance de 95%, la proportion d'étudiants qui n'ont pas de Complémentaire santé en France se situe entre 13.88% et 16.82% ($15.35\% \pm 1.47\%$) et la proportion correspondant aux étudiants éligibles à la CMU-C en France se situe entre 5.31% et 7.29% ($6.30\% \pm 0.99\%$).

4.2 – PEU D'ETUDIANTS DISPOSANT DE L'ACS ELIGIBLES A LA CMU-C

Les résultats portent sur les étudiants bénéficiaires de l'ACS, l'objectif étant d'estimer la part de ceux pouvant être éligibles à la CMU-C (**Annexe 4**). Sur ce plan, l'étude indique que :

- Parmi les 163 étudiants ayant une complémentaire santé à titre personnel autre que la CMU-C, français de 25 ans ou plus et sans enfant à charge, 1 seul bénéficie de l'ACS alors qu'il pourrait être ouvrant-droit à la CMU-C.

Dans ce même groupe, 23 autres étudiants (avec une complémentaire sans ACS) pourraient être éligibles à la CMU-C.

- En revanche, parmi les 61 étudiants ayant une complémentaire santé à titre personnel autre que la CMU-C, ressortissants de pays hors UE, 6 étudiants bénéficient de l'ACS alors qu'ils pourraient être ouvrants-droit à la CMU-C (soit 10%).

En même temps, dans ce groupe d'étudiants ressortissants de pays hors UE, 14 ont une complémentaire sans ACS alors qu'ils pourraient bénéficier de la CMU-C.

Ces résultats indiquent l'utilité d'une information active sur la CMU-C auprès des étudiants avec complémentaire, y compris en direction de ceux bénéficiant de l'ACS (notamment parmi les étudiants étrangers hors Union Européenne). A noter que parmi l'ensemble des étudiants avec une complémentaire santé (1 947 enquêtés), 33 déclarent bénéficier de l'ACS, soit 1,7%. Compte tenu de l'effectif réduit, les bénéficiaires de l'ACS ne sont pas repris dans la présentation des résultats.

4.3 – LES ETUDIANTS ELIGIBLES A LA CMU-C

4.3.1 – Des profils types

Les tests statistiques indiquent des liens forts ou très forts entre le fait d'appartenir à l'une des 4 sous-populations et la nationalité, l'âge et les ressources mensuelles (**Annexe 7**).

Ainsi, le tableau 6, à la page suivante, montre que :

- Près de la moitié (45,8%) des étudiants sans complémentaire et pourtant éligibles à la CMU-C sont des ressortissants de pays hors Union européenne, alors que ceux-ci représentent 11,7% des répondants (267 sur 2 300).
- Plus de la moitié sont âgés de 25 ans ou plus (53,8%), mais qu'au total les plus de 25 ans représentent 19,8% de l'ensemble des répondants (452 sur 2 300).
- Plus de neuf sur dix (92,3%) disposent de ressources mensuelles inférieures à 716 euros par mois, ce qui est le cas pour 64,8% dans l'ensemble des répondants (1 378 sur 2 300).

Au moment de l'enquête, 716 euros est le seuil de ressources mensuelles pour une personne en dessous duquel la CMU-C peut être ouverte sous réserve que les conditions soient remplies.

Tableau 6 : Comparaison des 4 sous-populations selon les caractéristiques sociales significatives statistiquement

		Avec Cs, non éligibles à la CMU-C	Avec Cs, éligibles à la CMU-C	Sans Cs, non éligibles à la CMU-C	Sans Cs, éligibles à la CMU-C	Total
Nationalité	Français(e)	93,7%	63,1%	77,4%	16,5%	88,3%
	Ressortissants pays hors UE	6,3%	36,9%	22,6%	83,5%	11,7%
Age	Moins de 25 ans	83,1%	35,4%	78,4%	55,1%	80,2%
	Plus de 25 ans	16,9%	64,6%	21,6%	44,9%	19,8%
Ressources mensuelles	716 € ou moins	63,9%	92,3%	55,1%	92,5%	64,8%
	Plus de 716 €	36,1%	7,7%	44,9%	7,5%	35,2%

Des profils types se dégagent de ces résultats selon que les étudiants éligibles à la CMU-C aient ou non une complémentaire santé au moment de l'enquête :

- Parmi ceux disposant d'une complémentaire, le profil type serait celui d'un étudiant français de plus de 25 ans avec des ressources inférieures au plafond permettant l'ouverture de droits à la CMU-C, qu'il ait ou non un(e) conjoint(e) (avec : 18,5%) et/ou des enfants à charge (avec : 4,6%).
- Parmi ceux ne disposant pas de complémentaire, le profil type serait celui d'un étudiant ressortissant d'un pays non membre de l'Union européenne, généralement de moins de 25 ans, avec des ressources inférieures au plafond permettant l'ouverture de droits à la CMU-C, qu'il ait ou non un(e) conjoint(e) (avec : 12,5) et/ou des enfants à charge (avec : 8,8%).

Remarquons également que les étudiants sans complémentaire et non éligibles à la CMU-C sont majoritairement des français de moins de 25 ans, et que plus de la moitié d'entre eux déclarent disposer de ressources inférieures à 716 euros, qu'ils aient ou non un(e) conjoint(e) (avec : 19,3%) et/ou des enfants à charge (avec : 6,6%).

4.3.2 – Des étudiants précaires

L'enquête a permis d'appliquer un indicateur de la précarité étudiante construit par l'ODENORE dans le cadre d'une étude précédente réalisée avec l'Observatoire des formations et du suivi des étudiants de l'Université Joseph Fourier (Grenoble I), l'Observatoire des parcours étudiants (Bordeaux II) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ Grenoble)⁷.

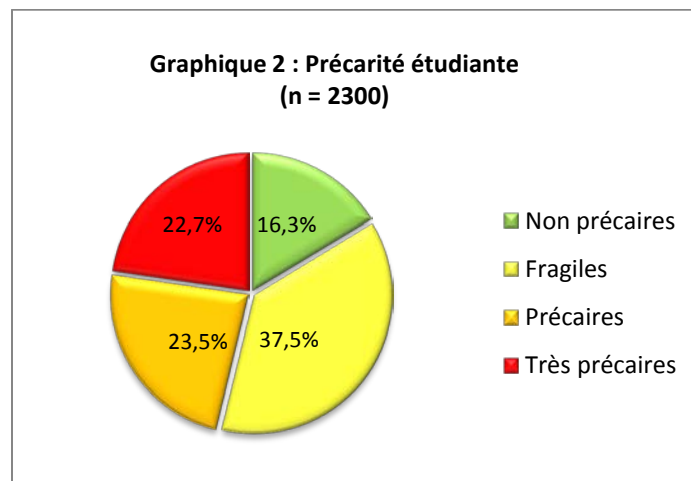
⁷ Vial B., 2011, « Indicateur de la précarité étudiante. Construction et test : le recours au tutorat », ODENORE, Working Paper n°6, février 2011. https://odenore.msh-alpes.fr/documents/odenorewp6_0.pdf
L'indicateur PRECAet a été déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Son auteur est Benjamin Vial, doctorant à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Cet indicateur scoré repose initialement sur 8 variables : l'état de santé perçu, un sentiment de solitude, ne pas manger à sa faim, renoncer à des achats de première nécessité, mais aussi sur le fait d'être boursier, de contracter un emprunt pour ses études, ou de travailler, et de renoncer à des soins.

Ici, l'indicateur retenu repose sur 5 variables : l'état de santé perçu, un sentiment de solitude, ne pas manger à sa faim, renoncer à des achats de première nécessité et le reste pour vivre.

Il permet d'observer que seuls 16,3% des étudiants ne sont pas précaires. En revanche, 37,5% d'entre eux présentent des facteurs de fragilité sociale (économique et relationnelle), tandis que 23,5% et 22,7% sont précaires ou très précaires (**Annexe 8**).

Autrement dit, plus de 4 étudiants sur 5 auraient un ou plusieurs facteurs d'exposition à la précarité telle que mesurée par cet indicateur.



Le détail des résultats (**Annexe 9**) indique une exposition à la précarité plus forte quand les étudiants sont éligibles à la CMU-C, quand ils ont une complémentaire santé et surtout quand ils n'en n'ont pas.

Le tableau 7, à la page suivante, est explicite :

- 60% des étudiants éligibles à la CMU-C et sans complémentaire expriment un sentiment de solitude qui agit très probablement sur leur santé psychologique.
- 40% déclarent ne pas manger toujours à leur faim
- 70% renoncent à des achats de première nécessité ; ce qui peut notamment s'expliquer par des restes pour vivre très réduits (32,6% disposent de moins de 100 euros par mois, une fois les « dépenses incompressibles » réalisées).

De telles situations peuvent avoir de lourdes conséquences sur les parcours universitaires.

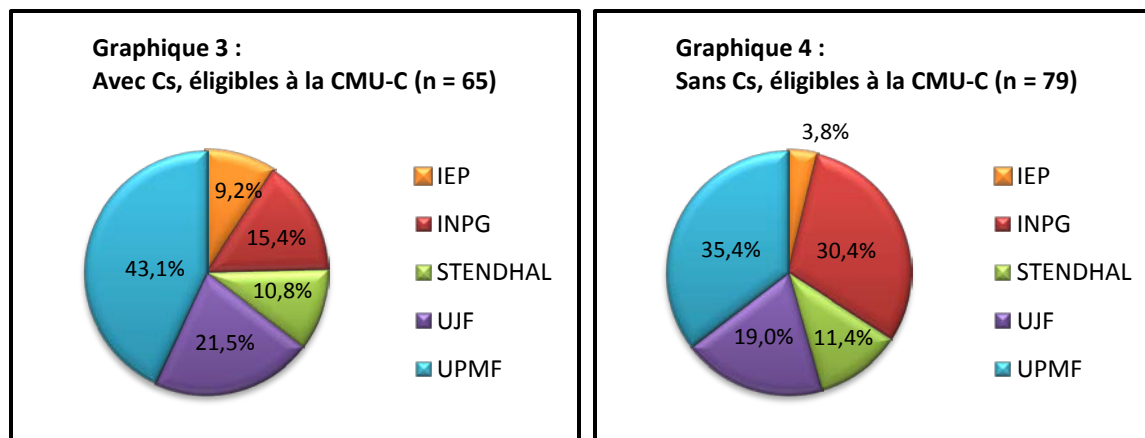
A l'inverse, les situations des étudiants non éligibles à la CMU-C paraissent moins difficiles, y compris parmi ceux qui ne disposent pas d'une complémentaire santé.

Tableau 7 : Comparaison des 4 sous-populations selon l'indicateur de précarité étudiante (PRECAet)

		Avec Cs, non éligibles à la CMU-C	Avec Cs, éligibles à la CMU-C	Sans Cs, non éligibles à la CMU-C	Sans Cs, éligibles à la CMU-C	Total
Etat santé perçu	Mauvaise	3,8%	4,6%	6,7%	13,8%	4,5%
	Bonne	43,8%	49,2%	43,3%	55,0%	44,3%
	Très bonne	39,9%	30,8%	36,3%	20,0%	38,5%
	Excellente	12,5%	15,4%	13,7%	11,3%	12,7%
Sentiment de solitude	Non	64,1%	47,7%	59,3%	40,0%	62,3%
	Oui	35,9%	52,3%	40,7%	60,0%	37,7%
Ne pas manger à sa faim	Non	89,5%	78,5%	84,2%	60,0%	87,6%
	Oui	10,5%	21,5%	15,8%	40,0%	12,4%
Renoncer à des achats de 1 ^{ère} nécessité	Non	69,3%	43,1%	57,5%	30,0%	65,8%
	Oui	30,7%	56,9%	42,5%	70,0%	34,2%
Reste pour vivre	0 à 99 €	30,2%	49,2%	37,4%	55,7%	32,6%
	100 à 199 €	28,8%	21,5%	26,7%	21,5%	28,1%
	200 € ou +	41,0%	29,2%	35,9%	22,8%	39,3%

4.3.3 – Les filières scientifiques également concernées

La stratification des résultats selon l'établissement d'inscription ou l'année du cursus ne fait pas apparaître de liens statistiques particuliers (**Annexe 10**). Pour autant, la représentation graphique suivante indique que les étudiants de l'Institut national polytechnique de Grenoble, qui regroupe notamment les formations d'ingénieurs, et ceux de l'Université Joseph Fourier (disciplines scientifiques) regroupent la moitié (49,4%) des étudiants sans complémentaire et éligibles à la CMU-C. A noter que ces deux établissements regroupent 51,3% des répondants.



Même si l'Université des Sciences sociales (Université Pierre Mendès France) est ici en tête des établissements, que les étudiants éligibles à la CMU-C aient ou non une complémentaire santé, le résultat précédent concernant les formations dites scientifiques peut étonner. On aurait pu s'attendre à ce que l'INPG et l'Université Joseph Fourier soient peu concernées. Ce n'est apparemment pas le cas puisque bon nombre de leurs étudiants sont sans complémentaire et éligibles à la CMU-C (19% des répondants inscrits à l'UJF et 30,4% de ceux de l'INPG).

D'une façon générale, bien que les enfants de cadres supérieurs représentent en France plus de la moitié des étudiants inscrits en écoles d'ingénieurs (56,18%), alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois, il n'en reste pas moins que l'autre moitié (43,82%) est composée d'étudiants de milieux plus modestes, pouvant probablement moins compter sur l'aide des parents.

Tableau 8 : Origine sociale des étudiants en écoles d'ingénieurs

Ouvriers	7,93%
Employés	8,62%
Agriculteurs, artisans, chefs d'entreprises	12,00%
Professions intermédiaires	15,27%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	56,18%

Source : ministère de l'Éducation nationale – Données 2012-2013⁸

4.4 – L'ABSENCE DE COMPLEMENTAIRE SANTE : RAISONS ET CONSEQUENCES

L'enquête a cherché également à comprendre les raisons d'une absence de complémentaire, mais aussi d'en mesurer les conséquences en termes de renoncements à des soins.

4.4.1 – Les raisons d'une absence de complémentaire santé

Parmi les étudiants qui n'ont pas de complémentaire santé (pour rappel : 353 sur 2 300, soit 15,3%), plus de la moitié déclarent n'en avoir jamais eu, alors que 15,4% des répondants sont en doctorat, 21,3% en 2^{ème} année de Master, 22,3% en 3^{ème} année et 15,4% en 2^{ème} année de Licence.

Par ailleurs, les raisons de l'absence d'une complémentaire santé sont diverses. Même si l'explication financière vient en tête (40,9% des raisons sont de cette nature), on peut noter que bon nombre d'étudiants sont en peine pour procéder à une éventuelle demande, par ignorance de ce qu'est une complémentaire santé ou pour d'autres motifs (31,9%).

⁸ Observatoire des inégalités sociales, « L'origine sociale des étudiants ». <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1176>

Tableau 9 : Absence durable de complémentaire et raisons

Absence de complémentaire santé dès la 1 ^{ère} inscription à l'université	
Oui	55,5%
Non	25%
Ne sais pas	19,5%
Raison de l'absence de complémentaire santé	
Pas d'intérêt pour la question	2,9%
Pas d'utilité, car jamais malade	10,7%
Pas d'utilité, car mal remboursé	6,1%
Pas les moyens financiers	21,3%
Pas d'utilité, car mal remboursé	6,1%
Autres priorités financières	13,5%
} 40,9%	
Ne sais pas ce qu'est une complémentaire santé	18,7%
Ne sais pas où s'adresser	6,6%
Démarches trop compliquées	6,6%
} 31,9%	
Autres	13,5%

4.4.2 – Les conséquences en termes de renoncements à des soins

Un lien statistique apparaît entre l'absence de complémentaire santé malgré l'éligibilité à la CMU-C et le renoncement à des soins au cours des douze derniers mois (**Annexe 11**).

Le tableau 10 montre que 62,6% des étudiants sans complémentaire et pourtant éligibles à la CMU-C déclarent avoir renoncé une fois au moins à des soins au cours de l'année écoulée, contre 28,3% des étudiants avec complémentaire et non éligibles à la CMU-C.

Il indique aussi que chez les étudiants sans complémentaire et pourtant éligibles à la CMU-C dans 70% des cas le renoncement est d'ordre financier, contre 39,9% chez les étudiants avec complémentaire et non éligibles à la CMU-C.

		Avec Cs, non éligibles à la CMU-C	Avec Cs, éligibles à la CMU-C	Sans Cs, non éligibles à la CMU-C	Sans Cs, éligibles à la CMU-C	Total
Renoncement à des soins les 12 derniers mois	Jamais	71,7%	47,7%	55,6%	37,5%	67,9%
	1 fois	16,0%	21,5%	23,7%	26,3%	17,4%
	Plusieurs fois	12,3%	30,8%	20,7%	36,2%	14,7%
Raisons du renoncement	Délais trop longs	9,4%	0,0%	5,1%	4,0%	7,9%
	Ne connaît pas de médecin	3,2%	2,9%	3,4%	2,0%	3,1%
	Manque d'argent	39,9	52,9%	45,3%	70,0%	43,4%
	Attente guérison sans soins	16,6%	11,8%	18,8%	16,0%	16,7%
	Peur (diagnostic/médecins)	2,3%	5,9%	2,6%	0,0%	2,3%
	Manque de temps	24,3%	23,5%	20,5%	6,0%	22,4%
	Autre	4,3%	2,9%	4,3%	2,0%	4,1%

5 – CONCLUSION : DISCUSSION GENERALE

A l'issue de cette enquête déclarative il s'avère que l'absence de complémentaire santé n'est pas un phénomène résiduel au sein la population étudiante, puisque c'est le cas ici pour plus de 15% d'entre eux.

Il convient toutefois de distinguer les étudiants qui n'ont pas de complémentaire santé et qui ne peuvent pas être éligibles à la CMU-C (près de 12%), de ceux qui pourraient l'être alors qu'ils ont ou pas une complémentaire santé (plus de 6%). En effet, les profils sociaux des uns et des autres divergent. Ainsi, si quatre étudiants sur cinq sont plus ou moins exposés à des facteurs de précarité qui mettent en jeu la satisfaction de besoins primaires, les plus vulnérables sont, parmi les 4 sous-populations, les étudiants sans complémentaire et éligibles à la CMU-C. Ceux-là plus que les autres déclarent renoncer à des soins, notamment pour raisons financières (à 70% dans ce groupe).

Ces résultats principaux indiquent que la population étudiante mériterait probablement une attention soutenue pour accéder mieux encore à une complémentaire santé, notamment la CMU-C voire l'ACS. En ce sens, on doit souligner que **près d'un étudiant sur trois ne sait pas ce qu'est une complémentaire, ne sait pas où s'adresser, ou bien trouve les démarches compliquées.**

Outre le Fonds CMU, de tels résultats peuvent interroger aussi les établissements d'enseignement supérieur mais aussi d'autres acteurs, comme les mutuelles étudiantes, de façon à informer sinon accompagner les étudiants vers leurs droits. Ce qui apparaît ici en matière d'accès à la santé et probablement vrai aussi dans d'autres domaines ; l'enquête suggérant un cumul de privations chez bon nombre d'étudiants. Par conséquent, alors que la politique universitaire est au regroupement des établissements du même site avec, parmi les critères d'éligibilité aux grands fonds structurels, la qualité de l'accueil des étudiants, l'accès de tous les étudiants à la santé pourrait être une priorité tout à fait légitime.

Les limites de l'enquête ont été indiquées (taux de réponses et difficulté à estimer l'éligibilité à l'ACS). Pour autant, les résultats obtenus peuvent être largement corroborés par d'autres, notamment ceux de la 3^{ème} Enquête nationale sur la santé des étudiants de 2011 (LMDE, EPSE et IFOP) et de l'Enquête triennale « Conditions de vie des étudiants » 2010 de l'OVE, dont les références ont été données en introduction.

Aussi, comparons-nous pour finir les résultats avec ces deux autres enquêtes, portant sur les mêmes plans, en rappelant les données complémentaires apportées par cette étude de l'ODENORE pour le Fonds CMU.

Cette comparaison confirme l'importance de l'absence de complémentaire, ses conséquences en termes de renoncements à des soins, ainsi que la précarité sociale mais aussi psychologique d'une part importante de la population étudiante.

Tableau 11 : Comparaison de résultats entre les enquêtes LMDE, OVE et ODENORE

	Enquête LMDE 2011 N = 8 500 étudiants de cinq académies	Enquête OVE 2010 N = ?	Enquête ODENORE 2014 N = 2 300 étudiants de l'université de Grenoble
Absence de complémentaire	19% des étudiants déclarent ne pas avoir de complémentaire santé.		15,3% des étudiants n'ont donc pas de complémentaire santé. Parmi ceux-ci, 22,1% pourraient probablement bénéficier de la CMU-C comme ouvrants-droit dans la mesure où ils semblent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité. Ce ne sont cependant pas les seuls à pouvoir bénéficier de la CMU-C : ce peut être aussi le cas de 4,6% des étudiants qui disposent d'une complémentaire santé à titre personnel et de 4,5% de ceux qui ont une complémentaire santé mais pas à titre personnel. Au total, 6,3% des étudiants avec ou sans complémentaire santé pourraient être éligibles à la CMU-C.
Renoncement à des soins	34% des étudiants déclarent avoir renoncé des soins au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le renoncement pour raisons financières augmente lorsque les étudiants n'ont pas de complémentaire : il est en moyenne de 30% quand les étudiants ont une complémentaire ; il voisine les 40% quand ils n'en ont pas.	76,4% des étudiants ont recouru à un médecin généraliste aux cours des 6 mois précédant l'enquête. 11,9% de ceux qui ont pu renoncer à des soins évoquent une raison financière. Le risque de renoncer est plus de 2 fois plus grand quand l'étudiant n'a pas de complémentaire que lorsqu'il a une mutuelle complémentaire étudiante (odds ratio : 2.127)	32,1% des étudiants déclarent avoir renoncé à des soins au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ils sont 62,5% parmi les étudiants sans complémentaire et potentiellement éligibles à la CMU-C et 52,3 % parmi ceux avec complémentaire mais néanmoins éligibles. Le manque d'argent est à 43,4% l'explication principale ; ce motif est évoqué par 70% des étudiants sans complémentaire et potentiellement éligibles à la CMU-C et par 52,9% de ceux qui ont une complémentaire et qui sont éligibles.

Etat santé perçu		6,3% des étudiants jugent leur état de santé mauvais ou très mauvais.	4,5% des étudiants perçoivent comme mauvais leur état de santé. Ce taux grimpe à 13,8% pour les étudiants sans complémentaire et potentiellement éligibles à la CMU-C.
Etat psychologique	38% des étudiants signalent un sentiment constant de tristesse et de déprime d'au moins deux semaines au cours des 12 derniers mois	25,6% des étudiants déclarent un sentiment de solitude, 35,3% une déprime et 48,8% une nervosité/tension liées à cette solitude, à la pression, à la fatigue.	37,7% des étudiants perçoivent ce sentiment. Ils sont 60% parmi les étudiants sans complémentaire et potentiellement éligibles à la CMU-C.
Précarité	26% déclarent rencontrer des difficultés pour faire face à des dépenses courantes.		83,7% indiquent une précarité plus ou moins forte. 40% déclarent ne pas manger toujours à leur faim et 70% renoncent à des achats de première nécessité ; ce qui peut notamment s'expliquer par des restes pour vivre très réduits (32,6% disposent de moins de 100 euros par mois).

ANNEXES

Annexe 1 : La sécurité sociale étudiante	24
Annexe 2 : Questionnaire	26
Annexe 3 : Les étudiants sans CS éligibles à la CMU-C	28
Annexe 4 : Les étudiants éligibles à la CMU-C avec CS à titre personnel	29
Annexe 5 : Les étudiants éligibles à la CMU-C avec CS, mais pas à titre personnel	30
Annexe 6 : Les étudiants sans CS, dont les parents ou le conjoint ont la CMU-C	31
Annexe 7 : Caractéristiques des 4 sous-populations	32
Annexe 8 : Les étudiants précaires parmi les 4 sous-populations	33
Annexe 9 : Les facteurs de précarité parmi les 4 sous-populations	34
Annexe 10 : Les établissements d'inscription pour les 4 sous-populations	35
Annexe 11 : Le renoncement à des soins selon les sous-populations	36

Annexe 1 : La sécurité sociale étudiante

(source : <http://www.ameli.fr>).

Certains cas dispensent de paiement de la cotisation :

- Jusqu'à ses 20 ans, un étudiant a toujours la qualité d'ayant droit de ses parents et ne paie donc pas de cotisation étudiante.
- Un étudiant boursier est exonéré du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, sur présentation de : l'avis conditionnel ou définitif d'attribution de la bourse pour l'année à venir ; ou de l'avis définitif d'attribution de bourse de l'année précédente ; ou de tout document de l'année écoulée dès lors qu'il comporte l'indication relative au statut de boursier.
- Un étudiant inscrit dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur ne paie qu'une seule fois la cotisation, auprès du premier établissement auprès duquel il s'inscrit. Mais il faut demander une attestation de paiement.

A noter que si les études se poursuivent dans un établissement d'enseignement non agréé par le régime étudiant de sécurité sociale, l'étudiant ne peut pas s'affilier à la sécurité sociale étudiante. Il reste affilié à la CPAM de son lieu de résidence.

Les modalités d'affiliation à la sécurité étudiante varient en fonction de l'âge au cours de l'année universitaire (1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont il est l'ayant droit :

Profession du parent dont l'étudiant est l'ayant droit	Entre 16-19 ans	20 ans au cours de l'année universitaire	Entre 21 et 28 ans.
<ul style="list-style-type: none"> - Salarié du secteur privé et autre profession relevant du régime d'assurance maladie des salariés (artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné). - Fonctionnaire, agent des collectivités territoriales. - Exploitant ou salarié agricole. - Régime de la Banque de France. 	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier).	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier).
<ul style="list-style-type: none"> - Profession relevant du régime d'assurance maladie des professions indépendantes (artisan, commerçant, industriel, profession libérale). - Profession relevant de régimes spéciaux : EDF-GDF, RATP, Mines, Militaires, Clercs et 	Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer. L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier).	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier).

employés de notaires, Chambre de commerce de Paris, Cultes, Sénat).			
- Profession relevant de régimes spéciaux : marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux, Théâtre national de l'Opéra, Comédie française, Assemblée nationale.	Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer. L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit.	Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer. L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier).
Fonctionnaire international.	Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer. L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que vous bénéficiez d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que vous bénéficiez d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit
Agent de la SNCF.	L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit	L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit	L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie du parent dont il est l'ayant droit

<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>

Annexe 3 : Les étudiants sans CS éligibles à la CMU-C

Sous Pop	Nombre de personnes					Total
	1	2	3	4	5	
1A 716 ou moins	0	0	0	0	0	0
717 à 1074	0	1	0	0	0	1
1075 à 1289	0	0	0	0	0	0
1290 à 1504	0	0	0	0	0	0
1505 à 1790	0	1	0	0	0	1
1791 et plus	0	0	0	1	1	2
Total	0	2	0	1	1	4
1A : 1/4 (25.0 %) étudiants sans Cs, français avec des enfants, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
1B 716 ou moins	2	0				2
717 à 1074	1	0				1
1075 à 1289	0	0				0
1290 à 1504	0	0				0
1505 à 1790	0	0				0
1791 et plus	0	1				1
Total	3	1				4
1B : 2/4 (50.0%) étudiants sans Cs, français de moins de 25 ans, sans enfant, sans aide des parents déclarée au fisc, faisant une déclaration de revenus autonome, avec une adresse personnelle, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
1C 716 ou moins	9	0				9
717 à 1074	3	0				3
1075 à 1289	1	0				1
1290 à 1504	1	1				2
1505 à 1790	2	0				2
1791 et plus	1	2				3
Total	17	3				20
1C : 9/20 (45.0%) étudiants sans Cs, français de 25 ans ou plus, sans enfant, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
1D 716 ou moins	57	3	1	1	0	62
717 à 1074	4	1	0	0	0	5
1075 à 1289	8	3	0	2	0	13
1290 à 1504	11	2	2	1	0	16
1505 à 1790	8	1	1	0	0	10
1791 et plus	2	0	2	4	2	10
Total	90	10	6	8	2	116
1D : 66/116 (56.9%) étudiants sans Cs, ressortissants de pays hors UE, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						

Parmi l'ensemble des 2 300 répondants, 15.3% (353/2 300) n'ont pas de Complémentaire santé. Parmi ceux-ci, 22.1% (78/353) pourraient avoir droit à la CMU-C comme ouvrants-droit.

Annexe 4 : Les étudiants éligibles à la CMU-C avec CS à titre personnel

Sous Pop	Nombre de personnes					Total
	1	2	3	4	5	
2A 716 ou moins	0	0	0	0	0	0
717 à 1074	0	0	0	0	0	0
1075 à 1289	0	1	0	0	0	1
1290 à 1504	0	1	0	0	0	1
1505 à 1790	0	0	0	0	0	0
1791 et plus	0	1	14	15	2	32
Total	0	3	15	15	2	34
2A : 0/34 (0,0%) étudiants avec Cs à titre personnel, autre que la CMU-C, français avec enfant, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
2B 716 ou moins	3	1				4
717 à 1074	2	0				2
1075 à 1289	1	0				1
1290 à 1504	0	0				0
1505 à 1790	0	1				1
1791 et plus	1	0				1
Total	7	2				9
2B : 4/9 (44.4%) étudiants avec Cs à titre personnel, autre que la CMU-C, français de moins de 25 ans, sans enfant, sans aide des parents déclarée au fisc, faisant une déclaration de revenus autonome, avec une adresse personnelle, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
2C 716 ou moins	19	3				22
717 à 1074	5	2				7
1075 à 1289	10	1				11
1290 à 1504	18	6				24
1505 à 1790	47	8				55
1791 et plus	5	39				44
Total	104	59				163
2C : 24/163 (14.7%) étudiants avec Cs à titre personnel, autre que la CMU-C, français de 25 ans ou plus, sans enfant, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C. Parmi ceux-ci, 1 étudiant avec l'ACS pourrait avoir droit à la CMU-C.						
2D 716 ou moins	19	1	0	0	0	20
717 à 1074	3	0	1	0	0	4
1075 à 1289	3	1	0	0	0	4
1290 à 1504	7	3	1	1	0	12
1505 à 1790	6	1	3	0	0	10
1791 et plus	0	9	2	0	0	11
Total	38	15	7	1	0	61
2D : 22/61 (36.1%) étudiants avec Cs à titre personnel, autre que la CMU-C, ressortissants de pays hors UE, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C. Parmi ceux-ci, 6 étudiants avec l'ACS qui pourraient avoir droit à la CMU-C.						

Parmi l'ensemble des 2 300 répondants, 84.7% (1 947/2 300) ont une Complémentaire santé et parmi ces derniers, 56.9% (1 098/1 929) l'ont à titre personnel. Parmi eux, 4.6% (50/1 098) auraient droit à la CMU-C comme ouvrants-droit.

Annexe 5 : Les étudiants éligibles à la CMU-C avec CS pas à titre personnel

Sous Pop	Nombre de personnes					Total
	1	2	3	4	5	
3A 716 ou moins	0	0	0	0	0	0
717 à 1074	0	0	0	0	0	0
1075 à 1289	0	0	1	0	0	1
1290 à 1504	0	0	0	0	0	0
1505 à 1790	0	0	0	0	0	0
1791 et plus	0	0	0	2	0	2
Total	0	0	0	2	0	3
3A : 1/3 (33,3%) étudiants avec Cs qui n'est pas à titre personnel, autre que la CMU-C, français avec enfant, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
3B 716 ou moins	6	0				6
717 à 1074	0	0				0
1075 à 1289	0	0				0
1290 à 1504	0	0				0
1505 à 1790	0	0				0
1791 et plus	0	0				0
Total	6	0				6
3B : 6/6 (100.0%) étudiants avec Cs qui n'est pas à titre personnel, autre que la CMU-C, français de moins de 25 ans, sans enfant, sans aide des parents déclarée au fisc, faisant une déclaration de revenus autonome, avec une adresse personnelle, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
3C 716 ou moins	5	1				6
717 à 1074	1	0				1
1075 à 1289	1	0				1
1290 à 1504	1	0				1
1505 à 1790	3	2				5
1791 et plus	1	5				6
Total	12	8				20
3C : 6/20 (30.0%) étudiants avec Cs qui n'est pas à titre personnel, autre que la CMU-C, français de 25 ans ou plus, sans enfant, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						
3D 716 ou moins	1	1	0	0	0	2
717 à 1074	0	0	0	0	0	0
1075 à 1289	0	0	0	0	0	0
1290 à 1504	0	0	0	0	0	0
1505 à 1790	0	0	0	0	0	0
1791 et plus	0	1	0	0	0	1
Total	1	1	0	0	0	3
3D : 2/3 (33.3%) étudiants avec Cs qui n'est pas à titre personnel, autre que la CMU-C, ressortissants de pays hors UE, pouvant être ouvrants-droit à la CMU-C.						

Parmi l'ensemble des 2 300 répondants, 84.7% (1 947/2 300) ont une Complémentaire santé et parmi ces derniers, 43.1% (831/1 929) ne l'ont pas à titre personnel, ils sont donc ayants-droit. Parmi eux, 4.5% (15/831) auraient droit à la CMU-C comme ouvrants-droit.

Annexe 6 : Les étudiants sans CS, dont les parents ou le conjoint ont la CMU-C

Parent/CMU-C	Effectifs	Pourcentage
Ne sais pas	1	0,3
Non	3	0,8
Oui	0	0,0
Total	4	1,1
Non réponse	349	98,9
Total	353	100,0

Aucun étudiant sans complémentaire n'a déclaré un parent avec la CMU-C.

Conjoint/CMU-C	Effectifs	Pourcentage
Ne sais pas	3	0,8
Non	13	3,7
Oui	2	,6
Total	18	5,1
Non réponse	335	94,9
Total	353	100,0

2 étudiants sans complémentaire ont déclaré que leur conjoint a la CMU-C.

Annexe 7 : Caractéristiques des 4 sous-populations

		Avec Cs, non éligible à la CMU-C	Avec Cs, éligible à la CMU-C	Sans Cs, non éligible à la CMU-C	Sans Cs, éligible à la CMU-C	Total		Valeur	P valeur
Sexe	Un homme	734 39,3%	24 36,9%	117 44,5%	41 51,3%	916 40,2%	Khi2 V de Cramer	7,031 ,056	,071
	Une femme	1135 60,7%	41 63,1%	146 55,5%	39 48,8%	1361 59,8%			
	Total	1869 100,0%	65 100,0%	263 100,0%	80 100,0%	2277 100,0%			
Nationalité	Français(e)	1746 93,7%	41 63,1%	206 77,4%	13 16,5%	2006 88,3%	Khi2 V de Cramer	516,256 ,477	,000
	Ressortissant(e) pays hors UE	117 6,3%	24 36,9%	60 22,6%	66 83,5%	267 11,7%			
	Total	1863 100,0%	65 100,0%	266 100,0%	79 100,0%	2273 100,0%			
Âge	Moins de 25 ans	1556 84,9%	23 1,3%	211 11,5%	43 2,3%	1833 100,0%	Khi2 V de Cramer	123,452 ,232	,000
	25 ans et plus	317 70,1%	42 9,3%	58 12,8%	35 7,7%	452 100,0%			
	Total	1873 100,0%	65 100,0%	269 100,0%	78 100,0%	2285 100,0%			
En couple	Non	1557 83,3%	53 81,5%	217 80,7%	70 87,5%	1897 83,1%	Khi2 V de Cramer	2,374 ,032	,498
	Oui	313 16,7%	12 18,5%	52 19,3%	10 12,5%	387 16,9%			
	Total	1870 100,0%	65 100,0%	269 100,0%	80 100,0%	2284 100,0%			
Enfant(s) à charge	Non	1798 96,1%	62 95,4%	253 93,4%	73 91,3%	2186 95,6%	Khi2 V de Cramer	8,230 ,060	,041
	Oui	72 3,9%	3 4,6%	18 6,6%	7 8,8%	100 4,4%			
	Total	1870 100,0%	65 100,0%	271 100,0%	80 100,0%	2286 100,0%			
Ressources mensuelles	716 ou moins	1108 63,9%	60 92,3%	136 55,1%	74 92,5%	1378 64,8%	Khi2 V de Cramer	59,376 ,167	,000
	Plus de 716	626 36,1%	5 7,7%	111 44,9%	6 7,5%	748 35,2%			
	Total	1734 100,0%	65 100,0%	247 100,0%	80 100,0%	2126 100,0%			

Annexe 8 : Les étudiants précaires parmi les 4 sous-populations

		Avec Cs, non éligible à la CMU-C	Avec Cs, éligible à la CMU-C	Sans Cs, non éligible à la CMU-C	Sans Cs, éligible à la CMU-C	Total			
Précarité étudiante	Non précaires	333	9	31	3	376	Khi2 V de Cramer	Valeur 123,676 ,134	P valeur ,000
		88,6%	2,4%	8,2%	,8%	100,0%			
		17,7%	13,8%	11,4%	3,8%	16,3%			
	Fragiles	761	13	73	16	863	-Test significatif -Lien moyen		
		88,2%	1,5%	8,5%	1,9%	100,0%			
		40,4%	20,0%	26,7%	20,0%	37,5%			
	Précaires	426	13	86	15	540			
		78,9%	2,4%	15,9%	2,8%	100,0%			
		22,6%	20,0%	31,5%	18,8%	23,5%			
	Très précaires	362	30	83	46	521			
		69,5%	5,8%	15,9%	8,8%	100,0%			
		19,2%	46,2%	30,4%	57,5%	22,7%			
Total	1882	65	273	80	2300				
	81,8%	2,8%	11,9%	3,5%	100,0%				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				

Annexe 9 : Les facteurs de précarité parmi les 4 sous-populations

		Avec Cs, non éligible à la CMU-C	Avec Cs, éligible à la CMU-C	Sans Cs, non éligible à la CMU-C	Sans Cs, éligible à la CMU-C	Total		Valeur	P valeur
Etat de santé perçu	Mauvaise	71	3	18	11	103	Khi2 V de Cramer -Test significatif (2 cells ont un eff. théo inf. à 5) -Lien faible	32,745 ,069	,000
		68,9%	2,9%	17,5%	10,7%	100,0%			
		3,8%	4,6%	6,7%	13,8%	4,5%			
	Bonne	818	32	117	44	1011			
		80,9%	3,2%	11,6%	4,4%	100,0%			
	Très bonne	43,8%	49,2%	43,3%	55,0%	44,3%			
		745	20	98	16	879			
	Excellente	84,8%	2,3%	11,1%	1,8%	100,0%			
		39,9%	30,8%	36,3%	20,0%	38,5%			
	Total	234	10	37	9	290			
80,7%		3,4%	12,8%	3,1%	100,0%				
	12,5%	15,4%	13,7%	11,3%	12,7%				
	1868	65	270	80	2283				
	81,8%	2,8%	11,8%	3,5%	100,0%				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
Sentiment de solitude	Non	1207	31	162	32	1432	Khi2 V de Cramer -Test significatif -Lien moyen	26,544 ,107	,000
		64,1%	47,7%	59,3%	40,0%	62,3%			
	Oui	675	34	111	48	868			
		35,9%	52,3%	40,7%	60,0%	37,7%			
Total	1882	65	273	80	2300				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
Ne pas manger à sa faim	Non	1685	51	230	48	2014	Khi2 V de Cramer -Test significatif -Lien fort	70,220 ,175	,000
		89,5%	78,5%	84,2%	60,0%	87,6%			
	Oui	197	14	43	32	286			
		10,5%	21,5%	15,8%	40,0%	12,4%			
Total	1882	65	273	80	2300				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
Renoncement à des achats de première nécessité	Non	1305	28	157	24	1514	Khi2 V de Cramer -Test significatif -Lien fort	79,330 ,186	,000
		69,3%	43,1%	57,5%	30,0%	65,8%			
	Oui	577	37	116	56	786			
		30,7%	56,9%	42,5%	70,0%	34,2%			
Total	1882	65	273	80	2300				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
Reste pour vivre	0 à 99	528	32	98	44	702	Khi2 V de Cramer -Test significatif -Lien faible	35,117 ,090	,000
		30,2%	49,2%	37,4%	55,7%	32,6%			
	100 à 199	503	14	70	17	604			
		28,8%	21,5%	26,7%	21,5%	28,1%			
	200 et plus	715	19	94	18	846			
		41,0%	29,2%	35,9%	22,8%	39,3%			
Total	1746	65	262	79	2152				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				

Annexe 10 : Les établissements d'inscription pour les 4 sous-populations

		Avec Cs, non éligible à la CMU-C	Avec Cs, éligible à la CMU-C	Sans Cs, non éligible à la CMU-C	Sans Cs, éligible à la CMU-C	Total				
Université	IEP	152	6	12	3	173	Khi2 V de Cramer -Test significatif (1 cellule avec effectif théorique < 5) -Lien faible	Valeur	P valeur	
		87,9%	3,5%	6,9%	1,7%	100,0%				21,002
	8,1%	9,2%	4,5%	3,8%	7,6%					
	INPG	420	10	58	24	512				
		82,0%	2,0%	11,3%	4,7%	100,0%				
	STENDHAL	22,5%	15,4%	21,9%	30,4%	22,5%				
167		7	32	9	215					
UJF	77,7%	3,3%	14,9%	4,2%	100,0%					
	8,9%	10,8%	12,1%	11,4%	9,4%					
UPMF	542	14	86	15	657					
	82,5%	2,1%	13,1%	2,3%	100,0%					
Total	29,0%	21,5%	32,5%	19,0%	28,8%					
	589	28	77	28	722					
Total	81,6%	3,9%	10,7%	3,9%	100,0%					
	31,5%	43,1%	29,1%	35,4%	31,7%					
Total	1870	65	265	79	2279					
	82,1%	2,9%	11,6%	3,5%	100,0%					
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%					
	Niveau scolaire	L1	474	12	73	16	575	Khi2 V de Cramer -Test significatif -Lien faible	Valeur	P valeur
82,4%			2,1%	12,7%	2,8%	100,0%	54,214			
25,7%		18,5%	27,9%	20,0%	25,6%					
L2		290	7	40	10	347				
		83,6%	2,0%	11,5%	2,9%	100,0%				
L3		15,8%	10,8%	15,3%	12,5%	15,4%				
	437	13	37	14	501					
M2	87,2%	2,6%	7,4%	2,8%	100,0%					
	23,7%	20,0%	14,1%	17,5%	22,3%					
Doctorat	358	25	60	35	478					
	74,9%	5,2%	12,6%	7,3%	100,0%					
Total	19,4%	38,5%	22,9%	43,8%	21,3%					
	282	8	52	5	347					
Total	81,3%	2,3%	15,0%	1,4%	100,0%					
	15,3%	12,3%	19,8%	6,3%	15,4%					
Total	1841	65	262	80	2248					
	81,9%	2,9%	11,7%	3,6%	100,0%					
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%					
	Formation	Continue avec prise en charge par l'employeur	118	2	13	0	133	Khi2 V de Cramer -Test significatif (3 cellules avec effectif théoriques < 5) -Lien faible	Valeur	P valeur
6,4%			3,1%	5,0%	0,0%	5,9%	14,343			
Continue sans prise en charge par l'employeur		107	6	26	6	145				
Initiale	5,8%	9,4%	10,0%	7,7%	6,4%					
	1628	56	221	72	1977					
Total	87,9%	87,5%	85,0%	92,3%	87,7%					
	1853	64	260	78	2255					
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%					

Annexe 11 : Le renoncement à des soins selon les sous-populations

		Avec Cs, non éligible à la CMU-C	Avec Cs, éligible à la CMU-C	Sans Cs, non éligible à la CMU-C	Sans Cs, éligible à la CMU-C	Total			
Renonciation de soins au cours des 12 derniers mois	Non jamais	1347	31	150	30	1558	Khi2 V de Cramer	Valeur 87,956 ,138	P valeur ,000
		86,5%	2,0%	9,6%	1,9%	100,0%			
	Oui à une occasion	71,7%	47,7%	55,6%	37,5%	67,9%	-Test significatif -Lien moyen		
		300	14	64	21	399			
		75,2%	3,5%	16,0%	5,3%	100,0%			
	Oui plusieurs fois	16,0%	21,5%	23,7%	26,3%	17,4%			
232		20	56	29	337				
Total	68,8%	5,9%	16,6%	8,6%	100,0%				
	12,3%	30,8%	20,7%	36,3%	14,7%				
Total	1879	65	270	80	2294				
	81,9%	2,8%	11,8%	3,5%	100,0%				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				
Raison de la renonciation	Autre	23	1	5	1	30	Khi2	Valeur 28,65 5	P valeur ,053
		4,3%	2,9%	4,3%	2,0%	4,1%			
	Délais trop longs	50	0	6	2	58	V de Cramer	,114	
		9,4%	0,0%	5,1%	4,0%	7,9%			
	Ne connaît pas de médecin spécialiste	17	1	4	1	23	-Test non significatif (11 cellules ont un effectif théorique inf. à 5) -Lien moyen		
		3,2%	2,9%	3,4%	2,0%	3,1%			
	Manque d'argent	212	18	53	35	318			
		39,9%	52,9%	45,3%	70,0%	43,4%			
	Attente de guérison	88	4	22	8	122			
16,6%		11,8%	18,8%	16,0%	16,7%				
Peur du diagnostic/ des médecins	12	2	3	0	17				
	2,3%	5,9%	2,6%	0,0%	2,3%				
Manque de temps dû aux études/travail	129	8	24	3	164				
	24,3%	23,5%	20,5%	6,0%	22,4%				
Total	531	34	117	50	732				
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				

Observatoire des non-recours aux droits et services

ODENORE

Maison des Sciences de l'Homme – Alpes du CNRS
BP 48 – 38 040 Grenoble cedex 9

<https://odenore.msh-alpes.fr/>